

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *affiliés au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 11

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf septembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 22/09/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent, DELMAS Marie, RICARD Nathalie, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°62-2020

Cession Société HIVORY/Commune- parcelle ZH 130

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Société HIVORY, sis à Courbevoie, 124 boulevard de Verdun, qui souhaite acquérir 160 m² environ de la parcelle cadastrée ZH N° 130 située au lieu-dit Puech Court. La surface définitive sera définie par un géomètre après piquetage et un nouveau numéro attribué.

La Société HIVORY souhaite implanter sur la parcelle un pylône TELECOM.

Monsieur le Maire présente la promesse de vente ainsi que la convention de servitude de passage.

La vente serait consentie pour une surface de 160 m² environ pour un prix de 5 000,00 euros H.T. Tous les frais, droits et honoraires relatifs à cette cession seront à la charge de la Société HIVORY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la promesse de vente avec la Société HIVORY pour la cession d'environ 160 m² de la parcelle ZH 130 sis au lieu-dit Puech-Court
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage avec la Société HIVORY

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

